



PLAN DE RELANCE 2021 – 2022 WEBINAIRE – 8 janvier 2021



Informations connues à ce jour sur le plan de relance en cours de déploiement



Volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance

3 priorités émises par le Ministère :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français
- Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique

Le volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance, c'est :

- 1,2 milliard d'euros spécifiquement dédié à nos agricultures, nos agriculteurs et aux consommateurs ;
- + de 50% des crédits de ces mesures sont dédiés à la transition écologique, notamment à l'adaptation au changement climatique.

*19 mesures du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
10 mesures du plan interministériel ouvertes
aux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire*



Mesures ouvertes actuellement

- Aide au renouvellement des agro-équipements nécessaires à la transition écologique
- Aide aux agro-équipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique
- Appel à candidatures - investissements productifs dans la filière graines et plants forestiers
- Plan protéines végétales : aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères

Aide au renouvellement des agro-équipements nécessaires à la transition écologique

Pourquoi ?

Réduire et optimiser l'usage des intrants grâce à des investissements technologiques

Quoi ? (Liste fermée – filières à respecter)

Investissements	Taux d'aide
Matériel de précision, de type capteurs	20%
Matériel de pulvérisation/épandage	30%
Buses antidérive	30%
Matériel de substitution	40%

Qui ?

Exploitations agricoles, CUMA, ETA

Combien ?

De 2 000€ à 40 000€ HT d'investissements, bonification de 10% pour CUMA/JA

Comment ?

Au fil de l'eau, en téléprocédure, sur le site de France Agri Mer depuis le 04/01/2021

Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques

Pourquoi ?

Améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques

Quoi ? (Liste fermée)

Investissements	Taux d'aide
Equipements de protection face aux aléas climatiques (gel, grêle, vent)	30%
Equipements de protection contre la sécheresse (petit matériel d'irrigation, équipements de pilotage de l'irrigation de précision)	30%

Qui ?

Exploitations agricoles – pour irrigation, validation des devis à la DDT auparavant

Combien ?

De 2 000€ à 40 000€ HT d'investissements, bonification de 10% pour CUMA/JA

Comment ?

Au fil de l'eau, en téléprocédure, sur le site de France Agri Mer depuis le 04/01/2021

Appel à candidatures - Investissements productifs dans la filière graines et plants forestiers

Pourquoi ?

Garantir un approvisionnement adapté et suffisant en graines et plants forestiers

Quoi ? (Liste fermée)

Pépinières forestières avec activité de commercialisation de plants	Entreprises de travaux forestiers d'entretien et de renouvellement des forêts
Amélioration de la gestion et la maîtrise de l'eau	Amélioration du transport et de la conservation des plants
Protection des cultures aux aléas climatiques et contre le gibier	Amélioration de la reprise des plantations
Amélioration des conditions de stockage et de conservation des plants	Amélioration des itinéraires techniques et optimisation de la qualité des plantations
Amélioration de la performance économique et modernisation des entreprises, des outils et structures de production, amélioration des conditions de travail	Amélioration de la performance économique et modernisation des entreprises, amélioration des conditions de travail / Développement de la robotique et du numérique
Développement de la robotique et du numérique	Amélioration de la performance environnementale des entreprises
Matériels de travaux (augmentant le parc matériel de l'entreprise)	

Appel à candidatures - Investissements productifs dans la filière graines et plants forestiers

Pourquoi ?

Garantir un approvisionnement adapté et suffisant en graines et plants forestiers

Quoi ? (Liste fermée)

Pépinières forestières avec activité de commercialisation de plants

Entreprises de travaux forestiers d'entretien et de renouvellement des forêts

Qui ?

Pépinières, entreprises de travaux forestiers

Combien ?

De 5 000€ à 200 000€ HT d'investissements,

Comment ?

Appel à candidature, dépôt en présélection régionale 1^{er} mars 2021 auprès de la DRAAF

Plan protéines végétales : aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères

Pourquoi ?

Réaliser des investissements matériels aval de la filière

Quoi ?

Matériels répondant aux objectifs de logistique post récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou végétale sous réserve d'un impact lisible sur la filière et d'une réponse apportée aux objectifs du dispositif

Qui ?

Exploitations agricoles

Combien ?

Au minimum 100 000€ HT de budget de dépenses (max : 400 000€)

Comment ?

Au fil de l'eau, sur le site de France Agri Mer (plate forme dédiée)



Mesures annoncées pour les prochaines semaines

- Plantons des haies
- Bons bilans carbone
- Investissements bâtiments
- Pacte biosécurité bien être animal
- Crédit d'impôt HVE
- Plan protéines végétales – amont agricole

Plantons des haies !

Pourquoi ?

Plantation de 7 000km de haies au niveau National avec 50 Millions €
En région Centre objectif de planter 700km avec 4,9Millions €

Quoi ?

Plantation de haies ou d'arbre intraparcellaires

Qui ?

Exploitations agricoles

Combien ?

80% d'aide sur les investissements (plants, paillage, protection, prestataire de mise en place) + 1500 € (à 100%) pour le conseil technique

Comment ?

Via le PDR, dans le cadre des Appels à projets PCAE 2021/2022 (mesure investissements non-productifs 4.4 et mesure 8.2)

Attention dossier minimum de 4000€ soit environ 400m de haie

N'hésitez pas à contacter nos conseillers Florian VINCENT et Hubert DESIRE

Bons bilans carbone

Pourquoi ?

Valoriser le rôle de l'agriculture dans son rôle de lutte contre le changement climatique

Quoi ?

diagnostic de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et du potentiel de stockage de carbone de leur exploitation.

plan d'actions suivi d'un **accompagnement** pour **favoriser l'engagement des agriculteurs dans leurs plans d'actions**

Qui ?

Agriculteurs installés depuis moins de 5 ans

Combien ?

90% d'aide via un opérateur retenu par l'ADEME

Comment ?

Se faire connaître auprès des opérateurs retenus par l'ADEME (en cours)

Autres investissements

Faire le point des investissements à prévoir ->

Faire faire 2 devis (voire 3 si >90k€) pour chaque type de dépenses

« Stratégie » de demande de financements à construire (AAP PCAE, Cap filières, ...) sur l'ensemble du projet

Pour mémoire :

1^{er} AAP PCAE du 22/02 au 31/03/2021

(d'autres suivront mais modifications probables des cahiers des charges en fonction des cofinanceurs)

CREDIT D'IMPOT HVE

- **Pour qui ?** Exploitations certifiées HVE
- **Pourquoi ?** Certification d'environ 4 000 nouvelles exploitations par an à l'échelle nationale avec un objectif de 15 000 exploitations agricoles certifiées fin 2022
- **Quelles modalités ?**
 - Un crédit d'impôt pour les nouvelles exploitations certifiées en 2021 ou 2022 mais aussi pour celles pour lesquelles leur certification est toujours valide au 31/12/2021
 - Un **crédit d'impôt d'un montant de 2500€** (les modalités de déclaration seront connues une fois la loi de finance votée)
 - Un **crédit d'impôt cumulable avec le crédit d'impôt bio pour les exploitations possédant la double certification** => Dans la limite de 5 000€ de crédit d'impôt.

PLAN PROTEINES VEGETALES – INVEST. « AMONT »

- **Pour qui ?** Exploitations agricoles, CUMA, GIEE
- **Pourquoi ?** Développer la production de protéines végétales pour l'alimentation animale et humaine
- **Quels investissements ?** Acquisition du matériel nécessaire à la culture et à la transformation des protéines végétales :
 - matériel de culture et de récolte de légumineuses fourragères ou de protéagineux
 - outils de séchage et transformation des légumineuses fourragères
- **Conditions d'accès :** taux d'aide 30% / 2 000 € HT min / 40 000 € HT max / bonification JA : 10%
- **Quel guichet ?** Au fil de l'eau via une téléprocédure FranceAgriMer



Pour poursuivre

Renseignements et accompagnements dans les démarches

Hélène Biraud et Marie Richard – **02 54 55 20 00**

Webinaire PLANTATIONS d'ARBRES / HAIES

Faites-vous connaître auprès des conseillers de l'Équipe forêt – bois
02 54 55 74 82